AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1541
FR0000120354-FS0501

15 mai 2020

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 mai 2020, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi :

 - en hausse, le 9 mai 2020, par suite de l'attribution de 42 080 653 droits de vote double à la société Bpifrance Participations SA[1], les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir, à cette date, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], 66 695 708 actions VALLOUREC représentant 112 091 416 droits de vote, soit 14,56% du capital et 22,01% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA[1]	66 695 708	14,56	112 091 416	22,01
Total EPIC Bpifrance	**66 695 708**	**14,56**	**112 091 416**	**22,01**

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

 - en baisse, le 13 mai 2020, par suite de la mise au porteur de 42 080 653 actions VALLOUREC détenues par la société Bpifrance Participations SA[1], les seuils de 20% et 15% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], 66 695 708 actions VALLOUREC représentant 70 010 763 droits de vote, soit 14,56% du capital et 14,98% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA[1]	66 695 708	14,56	70 010 763	14,98
Total EPIC Bpifrance	**66 695 708**	**14,56**	**70 010 763**	**14,98**

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 457 987 760 actions représentant 509 293 318 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 42 080 653 droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 467 212 665 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote suite à la mise au porteur de 42 080 653 actions VALLOUREC par le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général AMF relatifs aux objectifs que le déclarant a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir, l'EPIC Bpifrance déclare que les intentions de Bpifrance Participations dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société Bpifrance SA, sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit seule ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de prendre le contrôle de la société VALLOUREC ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de poursuivre ses achats d'actions dans les mois à venir ;
- Bpifrance Participations entend continuer d'accompagner la société VALLOUREC dans le cadre de son développement mais n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Bpifrance Participations n'est partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société VALLOUREC ;
- Bpifrance Participations détient un mandat de membre du conseil de surveillance dont le représentant permanent est M. Alexandre Ossola. Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination d'un membre du conseil de surveillance conformément au pacte.

Les franchissements de seuils résultent de l'attribution technique de droits de vote doubles à Bpifrance Participations et n'a pas nécessité de financement. Bpifrance Participations a passé au porteur 42 080 653 actions précédemment détenues au nominatif entrainant la suppression des droits de vote double obtenus le 9 mai 2020 et ayant entrainé le franchissement de seuil à la hausse.

L'EPIC Bpifrance déclare qu'il ne détient pas de participation directement dans la société VALLOUREC et qu'il n'agit de concert ni avec Bpifrance Investissement, ni avec la CDC. »
